

**Séance du 22 Décembre 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-deux décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur François DODELIN à la salle polyvalente « Les Tourelles »

Présents :

Mmes Catherine JOUIS, Annick LEROUX, Josiane LESUEUR, Jocelyne CHEVAL ainsi que MM. René DELAFOSSE, Michel FOSSÉ, Gérard LETTELIER Gérard, Éric BÉNARD, et Michel DAVID.

Absent excusé : M. Alain GUILBERT qui donne pouvoir à M. François DODELIN.

Secrétaire de séance : M. Gérard LETTELIER.

Convocation des membres du Conseil municipal le Mardi 15 Décembre 2020.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rajouter une délibération concernant l'opération « vélo » de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des voix.

**I] – Installation du Conseil Municipal des Enfants :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les enfants de l'école ont procédé au vote d'un Conseil Municipal des Enfants le 4 décembre dernier.

Ont été élus : Lilwenn ELIOT ;  
Tom DAUZOU ;  
Théo LECACHEUR ;  
Kassy MANSIRE ;  
Axel DUMONT.

Madame Catherine JOUIS remet aux enfants leur écharpe de conseiller municipal des enfants.

Monsieur le Maire explique aux enfants comment se dérouleront les réunions.

**II] – Approbation du compte rendu du 04 Septembre 2020 :**

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité des voix.

**III] – Délibération pour inscrire les chemins de randonnées au P.D.E.S.I. :**

Le conseil municipal a délibéré afin de donner son avis pour inscrire les chemins de randonnées au P.D.E.S.I.

## PV 2020/6 du 22/12/2020

En effet, le conseil communautaire a souhaité engager un projet d'aménagement d'itinéraires de randonnées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- 1) Valide le projet intercommunal d'itinéraires de randonnée ;
- 2) Accepte l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.), des chemins ruraux suivants, reportés sur la carte et le tableau en annexe ;
- 3) S'engage à ne pas aliéner tout ou partie des chemins ruraux concernés (en cas d'impérieuse nécessité, le Conseil Municipal proposera un itinéraire de substitution rétablissant la continuité du sentier) ;
- 4) S'engage également à proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à des opérations foncières ou de remembrement ;
- 5) S'engage à conserver leur caractère public ;
- 6) Prend acte que l'inscription des chemins ruraux au P.D.I.P.R. vaut inscription au P.D.E.S.I. (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatif aux Sports de Nature).

### **IV] – Délibération pour verser une subvention de 100 € pour le drapeau du souvenir français Caux-Austreberthe :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention de 100 € pour le drapeau du souvenir français Caux-Austreberthe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est pour à l'unanimité des voix.

### **V] – Délibération concernant le remboursement d'un livre de l'école par Mr et Mme Conin :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Pierre Conin avait détérioré un livre de l'école en fin d'année scolaire 2019-2020.

Il a été demandé à Monsieur et Madame Conin de rembourser le livre, d'une valeur de 8,16 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte le remboursement, à l'unanimité des voix.

**VI] – Délibération pour verser une participation à Monsieur et Madame Mickaël Morin pour le centre de loisirs de leurs fils Maxime et Mathieu :**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer pour verser une participation de 80 € [(10 jours x 4€) + (10 jours x 4 €)] à Monsieur et Madame Morin, pour l'inscription de leurs fils Maxime et Mathieu au centre de Loisirs de Pavilly, au titre de l'année 2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, accepte.

**VII] – Délibération concernant l'opération « vélo » de la communauté de communes Caux-Austreberthe :**

Monsieur le Maire présente l'opération « vélo » organisée par la communauté de communes Caux-Austreberthe. Celle-ci participe financièrement pour l'achat de vélo à assistance électrique, pliable ou non, de châssis triporteur ou de vélo cargo.

La participation est de 30 % du montant de l'achat, avec un plafond de 300 €.

Il est proposé aux communes de participer à cet achat.

Monsieur le Maire propose de participer à hauteur de 100 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, accepte.

**VIII] – Demandes de subventions diverses :**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la demande de subvention qu'il a reçue d'AFSEP (non-existante en 2020).

Le conseil municipal s'abstient, à l'unanimité des voix.

Monsieur le Maire présente également la demande de subvention reçue de l'association « Vie & Espoir » (existante en 2020).

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, est pour.

**XIX] – Questions diverses**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les jeux et la clôture ont été installés auprès de l'école.

Il présente le devis qu'il a reçu de l'entreprise Vivian Delafosse, pour l'élagage des arbres sur la commune. Le montant HT est de 4 400 €.

Monsieur David demande quels travaux sont prévus sur le chemin communal

## **PV 2020/6 du 22/12/2020**

qui se situe à proximité de sa maison. Monsieur le Maire l'informe qu'une bordure sera faite.

Monsieur Bénard demande des informations à Monsieur le Maire, quant à l'éclairage public. Il estime qu'il serait souhaitable d'éteindre les lampadaires, étant donnée la faible circulation due au confinement.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les lampadaires à LED seront prochainement installés et l'éclairage sera plus faible la nuit.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance. Il est 19h12.